



COMMUNIQUE DE PRESSE

Matthieu Morard – Éducation au territoire et à l'environnement
Violaine Gudín - Communication

LA MISSION ÉDUCATIVE DES PARCS : UN ENJEU FORT

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses Parcs naturels régionaux se sont associés autour d'une « Charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire ». Parce qu'« assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public » est une des cinq missions fondatrices des Parcs naturels régionaux.

Chaque année, les Parcs mettent en œuvre des programmes pédagogiques pour les enfants et les jeunes dans le cadre scolaire ou dans les temps des loisirs. Ils sensibilisent également le grand public pour permettre à chacun, habitants et visiteurs, de mieux comprendre la richesse, les enjeux et la complexité du territoire.

De manière concrète, le volet « jeunesse » dans les Baronnies provençales se traduit par le financement et le suivi de nombreux projets d'éducation au territoire. On dénombre, en 2016, 50 classes maternelles et primaires participantes, 6 projets dans les collèges et Maisons Familiales Rurales (MFR), 4 partenariats pédagogiques et financiers avec des Centres de loisirs. Les projets éducatifs soutenus par le Parc sont présentés dans le « Petit Baronnien », bulletin de liaison entre les acteurs éducatifs édité tous les ans (téléchargeable sur le site du Parc).

Cette mission « éducation » portée par les Parcs est parfaitement complémentaire des apprentissages scolaires. Les projets pédagogiques sont d'ailleurs menés en collaboration étroite avec les dispositifs EMALA locaux et les services de l'Éducation nationale.

La « Charte pour l'éducation au territoire et à l'environnement » rappelle quelques notions essentielles pour comprendre la mission « éducation » des Parcs :

- éduquer, c'est permettre à chacun, quel que soit son âge, de se construire, de s'ouvrir au monde et d'accéder à sa propre pensée critique en acquérant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à l'intégration sociale. La sensibilisation, l'information, la formation, la participation à des actions collectives constituent des formes d'éducation ;
- l'environnement couvre l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) en interaction avec les organismes vivants et les activités humaines ;
- le territoire, tel qu'il est défini dans les Chartes des Parcs, est un espace de vie et de projet sur lequel s'exercent des réalités géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles ;
- l'éducation à l'environnement et au territoire permet aux citoyens, qui habitent ou visitent un Parc, d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux au sens large. Au plus près des situations vécues, l'action de sensibilisation et d'éducation des Parcs s'inscrit comme un axe essentiel de la mise en œuvre de leur Charte et constitue un des outils d'évolution du territoire.

La mission « éducation » d'un Parc permet donc de construire ou d'accompagner une vision et une ambition communes pour le territoire. Elle accompagne le projet de Parc en favorisant son appropriation par tous et en facilitant la mise en œuvre de sa Charte. Son rôle est essentiel. C'est pourquoi la charte entre la région et les Parcs naturels régionaux a pour objectifs :

Une autre vie s'invente ici



Le Village * 26510 * Sahune * Tél : 04 75 26 79 05 * Fax : 04 75 26 79 09 * smbp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-provencales.fr

- d'affirmer les valeurs communes aux Parcs naturels régionaux et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- de préciser les démarches pédagogiques répondant à leurs ambitions
- de développer une dynamique d'échanges et de mutualisation à l'échelle des Parcs naturels régionaux pour une éducation à l'environnement et au territoire transférable à d'autres territoires

La Charte est téléchargeable dans son intégralité sur le site internet du Parc : www.baronnies-provencales.fr